# 14065 - Se gargariser pendant le jeûne

**question**

Est-il permis, quand on observe le jeûne, de se mettre de l'eau à la bouche dans le cadre des ablutions ?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

L'ordre a été donné au croyant de bien achever les actes constitutifs des ablutions. C'est dans ce sens que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'exprima en ces termes : Fais bien les ablutions, lave l'espace qui sépare les doigts et respire bien l'eau sauf quand tu observes le jeûne (rapporté par at-Tirmidhi, Sunan, 788 et Abou Dawoud, 142 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih as-Sunan d'at-Tirmidhi, 631) L'expression : asbigh al-woudhou signifie achève bien les ablitions.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a averti au sujet du fait de se gargariser et de respirer l'eau de façon exagérée quand on observe de jeûne. C'est pour éviter que cela n'entraîne la pénétration de l'eau dans le ventre. Quant au seul fait de se gargariser,il n'entraine rien, pourvu que l'eau ne parvienne pas au ventre.

A ce propos, il a été rapporté de façon sûre qu'Omar ibn al-Khattab a dit : « J'ai été poussé à appliquer un baiser (à ma femme) alors que j'observais le jeûne. Ensuite, j'ai dis : Ô Messager d'Allah ! J'ai fait une chose grave aujourd'hui ; j'ai donné un baiser (à ma femme) alors que j'observais le jeûne !

– Dis ! Et si tu te garganisais pendant ton jeûne ! ?

– Donc, il n'y a pas de mal ?

– Tais-toi. (Rapporté par Abou Dawoud, Sawm, 2037 et declaré authentique par al-Albani dans Sahih as-Sunam Abi Dawoud, n°2089).

Le commentateur du hadith dit à propos de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : Dis ! Et si tu te gargarisais ? Ceci est une allusion à la bonne compréhension du fait que se gargariser ne viole pas le jeûne. Pourtant c'est ce qu'on fait quand on commence à boire. Allah le sait mieux.